



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers

Question écrite n° 56247

Texte de la question

M. Bernard Debré attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le cursus de formation des infirmiers. Les infirmiers, depuis 1979, suivent une formation de trois ans, mais le diplôme sanctionnant cette formation n'est reconnu que comme un diplôme de niveau « bac + 2 ». Les élèves infirmiers regrettent souvent que leurs stages soient trop longs pour n'être que des formations : les stagiaires semblent trop souvent occuper des postes vacants. En outre, près de 40 % de cette formation correspondent à du travail personnel, ce que les associations d'élèves infirmiers regrettent. Aussi souhaite-t-il savoir s'il est envisagé par le Gouvernement de modifier dans le sens proposé le cursus de cette formation, notamment en multipliant le nombre de stages plus courts.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Debré](#)

Circonscription : Paris (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56247

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7375

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)